

**Vers une politique cadre
pour le traitement de la
documentation dans les bibliothèques
universitaires du Québec**

préparé par le
Sous-groupe de travail de réflexion et d'orientations
sur une politique du traitement de la documentation
et soumis par le
Groupe de travail sur le traitement de la documentation
au
Sous-comité des bibliothèques



Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Janvier 1997

Préambule

1. Contexte
2. Les besoins des usagers et le catalogue
3. Principes devant guider l'élaboration d'une politique de traitement
4. Les éléments de la politique
 - 4.1 La description bibliographique
 - 4.1.1 En catalogage dérivé
 - 4.1.2 En catalogage original
 - 4.2 Les points d'accès s'appuyant sur la description
 - 4.3 L'indexation matières
 - 4.4 La classification
 - 4.5 Le format d'échange de l'information bibliographique
 - 4.6 La translittération

Préambule

Lors de sa réunion du 5 septembre 1996, le Groupe de travail sur le traitement de la documentation a décidé de confier au Sous-groupe de travail de réflexion et d'orientations sur une politique du traitement de la documentation le mandat de proposer, à partir des conclusions qui pouvaient être dégagées des résultats des différentes enquêtes et études analysées dans la revue de la littérature effectuée au cours de l'été 1996 par monsieur Rosaire Caron, les prochaines étapes à entreprendre pour la poursuite du projet d'étude sur le traitement de la documentation.

Lors d'une réunion tenue le 7 novembre 1996, celui-ci a écarté l'hypothèse de la réalisation d'une étude complète des besoins documentaires des usagers des bibliothèques universitaires québécoises, en relation avec leurs habitudes relatives à l'utilisation des catalogues. Cette étude n'est pas apparue aux membres du Sous-groupe de travail constituer une étape essentielle à l'instauration de nouvelles politiques applicables au traitement de la documentation en vue d'améliorer la performance de l'outil de repérage que constitue le catalogue, ou en vue d'en réduire la lourdeur, en particulier, celles de ces politiques faisant l'objet d'hypothèses dans le Rapport du Sous-groupe de travail et que la revue de la littérature avait par la suite semblé valider.

Par contre, le projet de la tenue d'une rencontre entre les membres du Groupe de travail sur le traitement de la documentation et les responsables du traitement, aussi bien que de ceux de l'exploitation des catalogues, déjà appuyé dans son principe par le Sous-comité des bibliothèques, lui est apparu comme une initiative susceptible de constituer une occasion privilégiée de valider l'intérêt de la mise en oeuvre d'un premier train de mesures, parallèlement à la poursuite de la réflexion visant l'élaboration d'une politique cadre ou d'un cadre de politiques sur le traitement de la documentation à l'intention de l'ensemble des bibliothèques universitaires québécoises.

C'est donc à partir des hypothèses contenues dans le Rapport et en tenant compte des résultats de la revue de la littérature que chacun des membres du Sous-groupe a préparé un bref document reflétant sa propre vision des éléments d'une

politique cadre ou d'un cadre de politiques du traitement de la documentation mieux appropriée aux nouveaux besoins des usagers, et prenant appui sur les possibilités offertes par la disponibilité des nouvelles technologies, tout en respectant les contraintes imposées par le présent contexte budgétaire. Cette vision devrait refléter la position de chacun quant aux besoins documentaires auxquels en priorité devrait répondre un catalogue en partie "réinventé". Lors d'une réunion subséquente, tenue à Québec, le 28 novembre 1996, l'étude de ces documents a permis de dégager un large consensus sur différents éléments d'une vision collective d'une telle politique cadre ou d'un cadre de politiques de traitement de la documentation dont la mise en oeuvre pourrait être amorcée dans un horizon rapproché.

1. Contexte

La mondialisation des activités et la concurrence qui en découle donne à l'information documentaire une importance de plus en plus stratégique. Les membres de la communauté universitaire, étudiants comme professeurs, exigent maintenant un accès rapide à l'ensemble de l'information à l'échelle planétaire. L'explosion des technologies de l'information rend les usagers des bibliothèques de plus en plus autonomes dans la recherche et l'acquisition d'information documentaire. Les bibliothèques devraient encourager cette quête d'autonomie des usagers en leur offrant formation et conseil en recherche documentaire, et ne pas se considérer comme de simples fournisseurs de documents.

Les bibliothèques universitaires continueront sans doute à faire l'acquisition de documents. Toutefois, elles ne devraient plus être guidées par les seules préoccupations de développement des collections, mais davantage par le souci de répondre aux besoins des usagers les plus exigeants par l'amélioration des moyens d'accès aux documents.

La valorisation accrue de l'information, combinée à la segmentation et à la monopolisation de l'édition savante, exerce sur la documentation une poussée inflationniste sans précédent. Dans un contexte budgétaire difficile, les bibliothèques universitaires peuvent de moins en moins s'appuyer sur les collections locales pour répondre aux besoins de l'ensemble de leurs usagers,

notamment ceux des cycles supérieurs et de la recherche. Elles ont d'ailleurs mis en place un modèle d'approvisionnement sur demande à l'externe (s'appuyant sur des partenaires institutionnels ou des fournisseurs commerciaux), en utilisant des méthodes de transmission de documents de plus en plus efficaces. Le traitement de la documentation acquise par nos bibliothèques dérive par ses pratiques et ses règles davantage de la notion de contrôle bibliographique qu'il n'est tourné vers la satisfaction des besoins en information documentaire des usagers. Les catalogues automatisés offrent les modes d'accès traditionnels aux collections documentaires, sans vraiment encore tirer profit des capacités de l'ordinateur et des nouvelles technologies qu'il supporte. Les catalogues des bibliothèques doivent évoluer au rythme des besoins des usagers qu'ils prétendent servir. À cet égard, des efforts considérables doivent être consacrés au développement et à l'harmonisation des interfaces de recherche.

2. Les besoins des usagers et le catalogue

La revue de littérature de M. Caron sur l'exploitation des catalogues en ligne apporte un éclairage intéressant sur le comportement des usagers et leurs besoins réels. Ces études confirment entre autres que :

les étudiants de premier cycle consultent le catalogue de la bibliothèque le plus souvent pour trouver quelques documents sur un sujet donné. Ils utilisent donc la recherche par sujets, sans trop comprendre les notions de vocabulaire contrôlé, d'autorités et d'association des termes en expression de recherche;

les étudiants des cycles supérieurs et les chercheurs s'appuient sur diverses sources secondaires pour connaître l'information documentaire pertinente à leur domaine d'intérêt. Ils consulteront souvent le catalogue de la bibliothèque pour vérifier la disponibilité d'un document connu et utiliseront pour ce faire des éléments descriptifs comme l'auteur personnel ou le titre;

les usagers, toutes catégories confondues, utilisent peu pour la recherche les autres éléments des catalogues comme les auteurs collectifs, les éditeurs, les titres de collection. Ils consacrent peu d'efforts à l'apprentissage de l'utilisation

du catalogue et abandonnent rapidement si les premiers résultats s'avèrent infructueux;

la surabondance d'information documentaire demeure un des problèmes majeurs. L'utilisateur sait qu'il ne peut connaître, et encore moins lire, toute la documentation dans son domaine d'intérêt. Il rêve d'un système qui lui fournirait de l'information très pertinente en quantité abordable (moins de 15 références), au moment opportun. Il souhaiterait "bouquiner" en mode électronique et obtenir une information plus représentative du contenu du document (prendre connaissance par exemple de la table des matières ou d'un résumé, éléments lui permettant de déterminer à distance le degré de pertinence du document).

3. Principes devant guider l'élaboration d'une politique de traitement

La bibliothèque doit tendre à présenter à ses usagers une vision intégrée des sources d'information documentaire susceptibles de combler leurs besoins, quels que soient le support, la forme ou la localisation. Le système d'information documentaire idéal pointe à la fois sur des documents de la bibliothèque, sur ceux des autres bibliothèques, sur des CD-ROMS, des bases de données commerciales et des documents en mode électronique disponibles sur l'Internet, en fonction du profil de recherche ou d'intérêt(s) de l'utilisateur. La bibliothèque traditionnelle peut et doit s'intégrer à la "bibliothèque virtuelle", le catalogue local devenant ainsi une des pièces essentielles d'un "système d'accès à l'information documentaire" plus vaste s'appuyant par exemple sur les sites web des bibliothèques et des universités. Ainsi, il devient pertinent de consentir un effort d'organisation des sources documentaires disponibles sur Internet, en parallèle avec l'effort de développement des collections.

Tous les documents acquis ne doivent pas nécessairement apparaître de la même façon au catalogue de la bibliothèque et les modes de traitement peuvent varier selon les types d'utilisateurs, les disciplines ou les types de documents.

Les méthodes de traitement doivent évoluer en fonction du développement des technologies. Au fur et à mesure de la numérisation des documents et du

développement des moteurs de recherche intelligents, les bibliothèques devront intégrer des éléments de catalogage ou d'indexation automatisée.

Les bibliothèques universitaires québécoises doivent profiter au maximum des fichiers source mis à leur disposition par des organismes tels que la B.N.C. et la B.N.Q., ou par des services bibliographiques privés tels ISM OU OCLC, pour éviter le plus possible le catalogage original. De plus, elles devraient mettre en place des mécanismes et procédures pour l'échange efficace des notices catalographiques à l'échelle de la CREPUQ, en s'appuyant notamment sur la norme Z39.50.

À des fins de discussion, on peut affirmer qu'une politique moderne de traitement de la documentation pourrait s'inspirer de la proposition du OCLC/NCSA Metadata Workshop [\[1\]](#), qui suggère un standard de description pour les documents électroniques dans les systèmes d'indexation de l'Internet. La liste des éléments du "metadata" (les données sur les données) suivent ci-dessous :

The Dublin Core is a set of 13 metadata elements that originated from discussions at OCLC/NCSA Metadata Workshop (Weibel et al. 1995a) and that are intended to facilitate the discovery and retrieval of electronic texts and similar objects. The elements are listed below:

Subject: The topic addressed by the work.

Title: The name of the object.

Author: The person(s) primarily responsible for the intellectual content of the work.

Publisher: The agent or agency responsible for making the work available.

Other Agent: The person(s), such as editors and translators, who have made other significant intellectual contributions to the work.

Date: The date of publication.

Object Type: The genre of the object.

Form: The data representation of the object, such as PostScript or Windows executable file. **Identifier:** String or number used to uniquely identify the object.

Source: Objects, either print or electronic, from which this object is derived.

Language: Language of the intellectual content. Coverage: The spatial locations and temporal durations characteristic of the object.[\[2\]](#)

4. Les éléments de la politique

Toutes les activités de traitement de la documentation doivent être guidées par un réel souci d'économie de moyens. Il convient toutefois d'ajouter que l'ouverture de nos catalogues sur l'Internet (véritable vitrine internationale) et que l'objectif d'échange quasi automatique des notices entre nos catalogues nous imposent de convenir et de respecter un ensemble de règles, ce qu'a résumé à sa façon monsieur Guy Lévesque de l'Université Laval : "Une bonne description, une bonne cote, une bonne vedette matière". À cet effet, une politique cadre pourrait s'inspirer du Program for Cooperative Cataloging[\[3\]](#) américain, qui prévoit en particulier des standards minimaux ("core") pour le traitement de la documentation.

4.1 La description bibliographique

4.1.1 En catalogage dérivé

La partie descriptive des notices repêchées dans les fichiers source ou dans les fichiers d'autres bibliothèques universitaires ne devrait être modifiée que pour adapter la notice à la langue de la bibliothèque, s'il y a lieu. Le développement de modules de traduction automatique d'éléments récurrents (certains éléments de la collation et des notes) est un exemple intéressant d'exploitation de l'informatique appliquée à l'édition des catalogues.

4.1.2 En catalogage original

Tout en respectant certaines normes pour fins de participation à un catalogue virtuel en mode Z39.50, il faut limiter la partie descriptive du traitement documentaire aux éléments bibliographiques essentiels, soit :

titre(s), mention d'édition, support(s), auteur(s), adresse(s) bibliographique(s) (lieu, maison, année d'édition), **collation minimale, collection(s), certaines notes, numéros ISBN ou ISSN.**

On peut limiter la **collation**, dans la plupart des cas, au nombre de pages d'un document imprimé (sauf peut-être pour les très grands formats) et s'en tenir aux renseignements essentiels pour la consultation dans les autres cas (documents audiovisuels, fichiers d'ordinateurs, etc.).

Règle générale, la description se passe de **notes** additionnelles. Toutefois, si l'information est immédiatement disponible au catalogueur, il peut être utile par exemple de faire état du titre original pour une traduction (avec accès à ce titre), ou de fournir des éléments descriptifs exceptionnels non prévus à la description de base. Pour certains documents ou ensemble de documents, des notes de contenu peuvent être jugées nécessaires.

4.2 Les points d'accès s'appuyant sur la description

La recherche libre par mots sur tous les éléments de la description devrait être rendue disponible dans tous les systèmes de recherche, faisant de chaque élément un point d'accès à la notice. L'ordinateur permet en effet le repérage d'informations de tous types et il devient possible pour l'utilisateur de déterminer lui-même l'importance de chaque élément dans une recherche donnée. Une telle caractéristique des catalogues informatisés (déjà offerte par plusieurs logiciels d'interrogation) diminue substantiellement l'importance d'offrir des accès normalisés à certains éléments de la description.

Il est évident que les noms de personnes sont privilégiés par les usagers dans une proportion élevée de leurs recherches et paraissent globalement aussi importants que les titres des documents dans le processus de repérage. Personnes en qualité d'auteur ou de sujet, il importe de normaliser leur nom de telle sorte que l'utilisateur trouve, avec une certaine garantie de succès, sous une forme donnée, l'ensemble des documents par ou au sujet d'une personne en particulier. Les formes choisies par les agences nationales de catalogage doivent être préférées. En catalogage original, les éléments d'un nom ne faisant pas déjà l'objet d'une notice d'autorité complète au catalogue local (avec prénoms et années) ne devraient pas faire l'objet de recherche particulière et être intégrés sous la forme trouvée dans le document.

Dans le contexte des catalogues informatisés, la notion de vedette principale a perdu de l'importance et ne requiert plus qu'on lui accorde temps et attention. Tout au plus sert-elle encore dans l'attribution du chiffre d'auteur ou est-elle utilisée par certains systèmes pour le tri des notices repérées par l'utilisateur. Les autres points d'accès tirés de la description, comme les collectivités auteurs ou les collections, sont très peu utilisés par les usagers. Tout effort de normalisation de ces points n'est pas justifié par les attentes des usagers. Il faut plutôt savoir tirer profit de la capacité des ordinateurs à regrouper des formes équivalentes et évaluer la perte éventuelle d'information en regard de l'effort économisé. Les noms de collectivités et les titres de collections devraient être enregistrés dans la notice comme ils paraissent dans le document en main. Cette règle ne devrait toutefois pas avoir un effet rétroactif.

La pratique des titres uniformes peut être limitée aux établissements qui développent des collections importantes dans les disciplines qui tirent un réel avantage de cette forme de regroupement de la documentation (études anciennes, théologie, droit, musique, etc.). Les agences nationales de catalogage offrent généralement cette forme de point d'accès à la notice pour les textes ou les oeuvres de création.

4.3 L'indexation matières

La recherche par sujets demeure la forme la plus courante d'exploitation des catalogues en ligne pour les usagers non spécialisés ou non encore spécialistes de leur champ d'études. De plus, les études démontrent que l'utilisateur se limite généralement à un nombre restreint de documents dans le cadre d'une démarche de recherche donnée, jugeant de la pertinence des documents par le sujet principal de chacun. Dans ce contexte, il devient vraisemblablement peu utile et onéreux de "pousser" l'indexation au-delà de l'accès au sujet principal du document dans la langue de la bibliothèque, rendu généralement par une seule vedette matière ou un seul descripteur (découlant souvent du titre lui-même). En traitement dérivé, l'indexation réalisée par les bibliothèques nationales ou par un autre établissement universitaire ne devrait jamais être remise en question,

sauf pour l'adapter au système local. Cette adaptation ne devrait concerner que la forme et être automatisée lorsque possible.

Une piste de recherche. Le Sous-groupe de travail suggère que le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ parraine une expérience visant à mesurer l'intérêt et l'efficacité d'une approche impliquant l'utilisation avancée des moyens informatiques. Il s'agirait par exemple de placer sur un site WAIS la page titre, la table des matières et le résumé (s'il existe) pour un ensemble de documents déjà accessibles dans nos catalogues en ligne et d'étudier le comportement des usagers et l'efficacité de repérage dans les deux environnements.

4.4 La classification

La classification des documents dans une structure disciplinaire joue un rôle à la fois pour le rangement et pour le repérage. Même si peu d'usagers exploitent cet élément de recherche sur le catalogue en ligne, plusieurs font du bouquinage sur les rayons pour trouver des ouvrages reliés à leur domaine d'intérêt. Il s'agit d'une méthode de recherche exigeant peu d'efforts, mais présentant certaines lacunes. Plusieurs documents pourraient en effet être rangés sous des indices multiples, sans compter que les documents prêtés échappent à ce bouquinage manuel.

À moins d'offrir le bouquinage en mode électronique, incluant la possibilité d'assigner plusieurs indices de classification aux documents, il ne faudrait pas accorder un effort exagéré au choix de l'indice de classification, au détriment du délai de livraison aux usagers. Tout indice fourni en traitement dérivé devrait être accepté d'emblée.

4.5 Le format d'échange de l'information bibliographique

La norme Z39.50 pour l'interconnexion des catalogues en ligne exige le format MARC pour l'échange de l'information bibliographique. Il s'agit de définir les champs et codes MARC nécessaires à l'échange des notices et au bon rendement du "catalogue virtuel" envisagé par l'implantation de la norme Z39.50. Les exigences doivent être minimales, ne retenant obligatoirement que les éléments

faisant l'objet d'un large consensus parmi les responsables de systèmes et d'unités de traitement de la documentation.

4.6 La translitération

La politique devrait privilégier les règles de translitération les plus répandues dans les fichiers source (LC par exemple), permettant d'accepter sans changement la description ou les vedettes, et rendant la navigation plus aisée d'un catalogue à l'autre pour l'utilisateur (Z39.50).

[1] Weibel, Stuart et al. (1995) OCLC/NCSA Metadata Workshop Report. (Page consultée le 29 janvier 1997). [En ligne]. Adresse URL:

http://www.oclc.org:5047/oclc/research/conferencs/metadata/dublin_core_report.html

([Retour au texte](#))

[2] Jean Godby, et Eric Miller, Office of Research, OCLC Online Computer Library Center, Inc. Dublin, Ohio. A Metalanguage for Describing Internet Resources Using the Dublin Core Element Set. (Page consultée le 29 janvier 1997). [En ligne]. Adresse URL:

http://info.isoc.org/isoc/whatis/conferences/inet/96/proceedings/a2/a2_2.htm

([Retour au texte](#))

[3] The Program for Cooperative Cataloging: Mission, Goals, and Potential for International Cooperation (Page consultée le 29 janvier 1997). [En ligne]. Adresse URL:

<http://lcweb.loc.gov/catdir/pcc/tabpaper.html> ([Retour au texte](#))